

## Formulaire d'adhésion au

# Programme pour les nouveaux négociateurs de la Bourse

dans le cadre du programme de rabais pour les fournisseurs de liquidité de la Bourse de Montréal

Je, \_\_\_\_\_ (le « nouveau négociateur de la Bourse »), reconnais que je satisfais les conditions d'adhésion et j'accepte les modalités du programme pour les nouveaux négociateurs de la Bourse (le « programme »), tel qu'établi ci-dessous par Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »).

### ■ Conditions d'adhésion

Le nouveau négociateur de la Bourse reconnaît qu'il ou elle est :

- Un négociateur individuel canadien ou étranger qui répond à une des conditions d'adhésion du programme de rabais pour les fournisseurs de liquidité de la Bourse de Montréal.
- Un nouveau client de la Bourse qui n'a jamais été inscrit au programme de rabais pour les fournisseurs de liquidité de la Bourse de Montréal.

### ■ Modalités du programme

1. Le présent programme est régi et assujéti aux modalités du programme de rabais pour les fournisseurs de liquidité de la Bourse de Montréal, tel que convenu par le participant agréé/participant agréé étranger (« PA/PAE ») parrain.
2. La Bourse créditera les frais de transaction réduits applicables aux fournisseurs de liquidité au compte du client directement ou au compte du PA/PAE parrain à sa demande (le tout, tel que prévu au programme de rabais pour les fournisseurs de liquidité de la Bourse de Montréal) pour tous les produits de la Bourse négociés par le nouveau négociateur de la Bourse pour les six (6) premiers mois de son adhésion au présent programme. Le nouveau négociateur de la Bourse est soumis à un plafond mensuel (par produit) de 15 000 contrats. Pour l'employé d'une firme de négociation pour compte propre ou d'une arcade, le plafond mensuel de la firme (par produit) est de 100 000 contrats.
3. Tout volume de négociation excédant les plafonds décrits ci-haut sera soumis aux frais de transaction réduits applicables aux fournisseurs de liquidité dans le cadre du programme de rabais pour les fournisseurs de liquidité de la Bourse de Montréal (voir l'appendice 1 du formulaire d'adhésion au programme de rabais pour les fournisseurs de liquidité de la Bourse de Montréal).

4. À la fin de la période de six (6) mois, les contrats négociés par le nouveau négociateur de la Bourse seront soumis aux frais de transaction réduits applicables aux fournisseurs de liquidité dans le cadre du programme de rabais pour les fournisseurs de liquidité de la Bourse de Montréal.
5. Les contrats de la Bourse négociés par le nouveau négociateur de la Bourse seront soumis aux frais de compensation et de réglementation de marché (actuellement de 0,10 \$CAN (dans le cadre du programme de rabais pour les fournisseurs de liquidité de la Bourse de Montréal) et 0,03 \$CAN respectivement par contrat, par côté), plus les taxes de vente applicables.
6. Le nouveau négociateur de la Bourse doit aviser son PA/PAE parrain qu'un sous-compte distinct pour l'allocation doit être créé pour être reconnu par la Bourse et la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « CDCC »).
7. Le crédit sur les frais de transaction réduits de la Bourse débutera à la date où l'adhésion est approuvée par la Bourse et continuera pour une période de six (6) mois à partir du début du premier mois suivant l'approbation.
8. La décision de la Bourse quant à l'adhésion et l'approbation du nouveau négociateur de la Bourse au présent programme est définitive.
9. La Bourse se réserve le droit de limiter le nombre de participants au présent programme et de modifier et/ou d'annuler le présent programme sous préavis de trente (30) jours.

## Nouveau négociateur MX

Nom : \_\_\_\_\_ Fonction : \_\_\_\_\_  
Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Province/État : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_  
Nom du participant agréé/participant agréé étranger : \_\_\_\_\_  
Nom du membre compensateur CDCC : \_\_\_\_\_  
Numéro de sous-compte multi-usage : \_\_\_\_\_

### Firme de négociation pour compte propre / Arcade (si applicable)

Nom : \_\_\_\_\_ Fonction : \_\_\_\_\_  
Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

### Bourse de Montréal Inc.

Nom de la personne autorisée : \_\_\_\_\_ Fonction : \_\_\_\_\_  
Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

